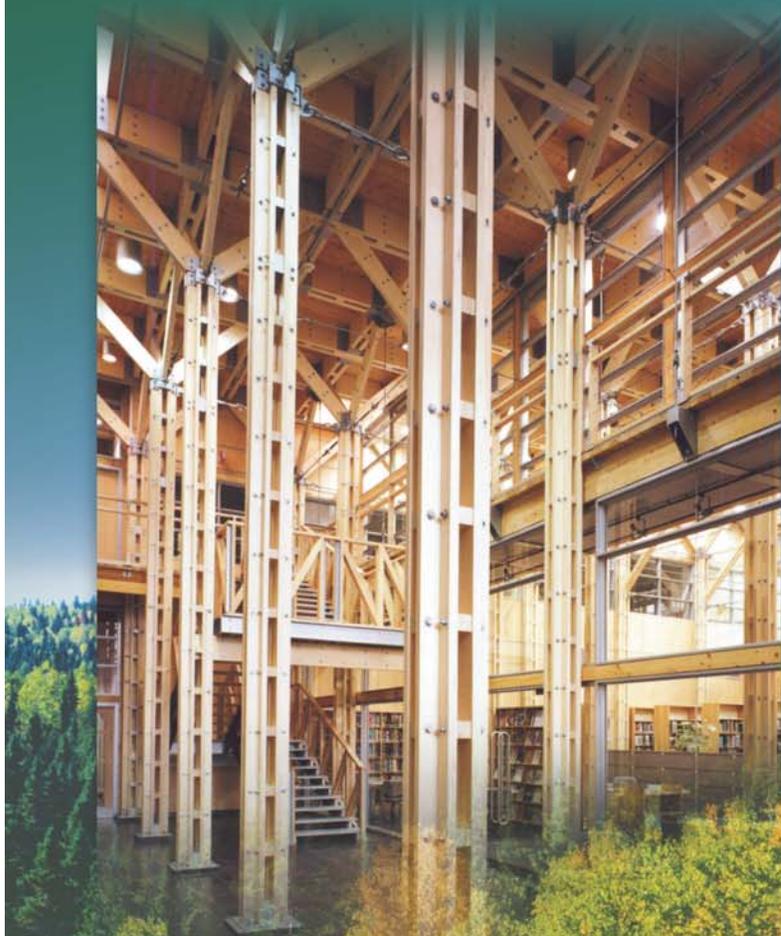


# STRATÉGIE D'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC

Mai 2008





# STRATÉGIE D'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC



Pour des renseignements complémentaires,  
veuillez vous adresser à la :

Direction du développement de l'industrie des produits forestiers  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
880, chemin Sainte-Foy, bureau 7.50  
Québec (Québec) G1S 4X4

Téléphone : 418 627-8644, poste 4106  
Télécopieur : 418 643-9534  
Courriel : [prodfor@mrnf.gouv.qc.ca](mailto:prodfor@mrnf.gouv.qc.ca)

La présente publication est accessible dans Internet, à l'adresse suivante :  
[www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/strategie-developpement.pdf](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/strategie-developpement.pdf)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008  
ISBN 978-2-550-52867-8 (Imprimé)  
ISBN 978-2-550-52869-2 (PDF)

Code de diffusion : 2008-3027

© Gouvernement du Québec

## « AGIR AUJOURD'HUI POUR DEMAIN »

Lors de la clôture du *Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois*, j'avais indiqué qu'une chose était claire : « Le *statu quo* n'est pas viable ».

À peine deux mois plus tard, le 14 février 2008, je rendais public le livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* » qui présentait diverses orientations visant une modification en profondeur de notre régime forestier.

Une des neuf orientations proposées dans le livre vert, qui fait écho de façon très directe au consensus obtenu lors du Sommet à ce sujet, visait à doter le Québec d'une stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée, dont le développement d'une véritable filière bois.

La stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec constitue donc le premier jalon d'une mise à jour de la stratégie de développement industriel dans le secteur forestier. Elle vise à créer une activité économique profitable et des emplois stimulants et durables, à faire du secteur forestier une industrie innovante, à accroître l'utilisation du bois comme matériau écologique et à atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, cette stratégie traduit non seulement la poursuite de nos efforts pour soutenir l'industrie forestière, mais surtout notre volonté de changer la perception que nous devons avoir de plus en plus de ce secteur. Elle vise en effet à rapprocher cette activité économique, souvent concentrée dans les communautés régionales, des préoccupations quotidiennes de tous les Québécois.

Cette stratégie constitue une modification importante de notre façon de voir et d'utiliser dorénavant cette ressource renouvelable qu'est le bois; elle nous invite, dans une perspective de développement durable, à innover et à créer de la richesse pour l'ensemble du Québec.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Bécharde'.

Claude Bécharde  
Ministre des Ressources naturelles  
et de la Faune



# UN CONTEXTE



## Le constat : un secteur en crise

Le secteur forestier formé des industries du bois, du meuble, des pâtes et papiers et de l'imprimerie constitue un pilier de l'économie québécoise puisque, en 2007, 131 000 emplois étaient directement liés à la fabrication primaire, secondaire et tertiaire de produits à base de bois. Sur une base annuelle, l'industrie génère des salaires de 5 milliards de dollars, des livraisons de près de 30 milliards de dollars pour une valeur ajoutée dépassant les 11 milliards de dollars dans l'économie québécoise.

Depuis 2005, ce secteur traverse une des pires crises de son histoire. Conjugués à une baisse structurelle de la demande pour certains produits de papier en Amérique du Nord, les hauts inventaires de maisons neuves invendues et les incertitudes sur les marchés hypothécaires américains à haut risque ont entraîné une baisse marquée des mises en chantier et une chute de la demande pour l'ensemble des produits liés aux activités de construction.

Ces difficultés associées au mouvement des marchés ont été amplifiées par une appréciation très rapide du taux de change de la devise canadienne au regard de sa contrepartie américaine. En effet, les gains importants et rapides du dollar canadien ont durement entamé la compétitivité des entreprises de ce côté-ci de la frontière. Celles-ci ont d'ailleurs subi une baisse générale de leur rentabilité. Le secteur est également touché par la croissance des médias électroniques, qui entraîne notamment une diminution des besoins en papier. Pour sa part, l'industrie du bois de sciage résineux a été touchée par un contentieux avec les États-Unis et la baisse des possibilités forestières. De plus, la concurrence vive des pays émergents, entre autres la Chine et le Brésil, sur les marchés nord-américains des produits forestiers et manufacturiers a entraîné des pertes de parts de marché et des fermetures d'usines au Québec et dans les autres provinces canadiennes.

Ces facteurs ont eu un impact majeur sur les travailleurs et les communautés qui dépendent des activités de transformation du bois. Ainsi, de 2005 à 2007, l'ensemble du secteur a accusé une perte de 11 000 emplois, dont près de 75 % étaient directement liés aux activités de récolte et de la première transformation. Cette diminution dans les activités de transformation a également eu pour effet d'inciter les intervenants du secteur à consolider les usines existantes.

Dans un premier temps, le gouvernement du Québec est intervenu par la mise en place d'une série de mesures qui visent à venir en aide aux travailleurs, aux communautés et aux entreprises en difficulté. À ce jour, sous la forme d'interventions régulières et de différentes contributions supplémentaires, ce sont près de 2,4 milliards de dollars qui ont été ainsi alloués à ces mesures.

Néanmoins, les particularités de la crise actuelle requièrent une révision en profondeur des assises de l'intervention gouvernementale. C'est pour cette raison que le gouvernement du Québec entend revoir son régime forestier et actualiser sa gestion des forêts du domaine de l'État.

De plus, ce sentiment d'urgence a également été partagé par l'ensemble des intervenants du secteur. Dans cette optique, après un an de travail préparatoire, s'est tenu, à Québec, le « *Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois* », du 10 au 12 décembre 2007.

À l'issue de ce sommet, un des premiers consensus dégagés concernait l'augmentation de l'utilisation du bois dans l'industrie de la construction au Québec.

## Des acquis sur lesquels s'appuyer

Les partenaires du sommet ont également conclu à la nécessité de mettre en œuvre des mesures qui viendraient assurer l'avenir du secteur. Ils ont aussi pris l'engagement « *de continuer à bâtir ensemble l'avenir du secteur forestier dans l'ouverture, la collaboration et la transparence* ». Ils se sont de plus engagés « *à poursuivre leurs travaux et à faire état publiquement des progrès réalisés* ».

Dans cette même déclaration du 12 décembre 2007, les partenaires souhaitaient « *bâtir ensemble pour [...] développer et transformer l'industrie des produits du bois* ». À ce chapitre, quatre thèmes étaient présentés :

Le Québec occupe une part dominante dans les produits à forte valeur ajoutée (deuxième et troisième transformation du bois) au Canada. En effet, avec plus de 18 000 emplois, le Québec compte 33 % des emplois liés à la fabrication de produits à haute valeur ajoutée au Canada, comparativement à 25 % en Ontario et 16 % en Colombie-Britannique. Plus de 6 193 emplois ont été créés dans ce secteur d'activité au cours des dix dernières années au Québec, de sorte qu'il représente, en 2007, 50 % des emplois de l'industrie de la fabrication de produits en bois comparativement à 40 % en 1996.

Ainsi, l'augmentation des activités de production à forte valeur ajoutée peut compenser en partie les



FACULTÉ DE FORÊSTIERIE - UNIVERSITÉ LAVAL

- 1) la promotion de la construction d'édifices publics, institutionnels et commerciaux en bois;
- 2) le développement et la transformation de l'industrie des produits du bois;
- 3) l'instauration d'une culture de l'innovation pour l'ensemble du secteur; et
- 4) la certification des territoires forestiers.

pertes d'emplois survenues en première transformation du bois en raison notamment des baisses d'approvisionnement. Cette augmentation permettrait également de réduire la dépendance des producteurs québécois envers le marché du bois d'œuvre aux États-Unis, qui fait l'objet régulièrement de contentieux et qui est soumis aux fluctuations associées au marché d'un produit de base<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Mieux connus sous leur appellation anglaise « commodities », les produits de base se caractérisent par une homogénéité du produit et la forte instabilité de la demande et de l'offre au regard d'une variation de prix, même faible. Ces marchés sont dominés par l'élément des coûts et des prix, les consommateurs n'hésitant pas à modifier leurs habitudes de consommation, en remplaçant un producteur par un autre ou un produit par un proche substitut, en raison d'une simple différence de prix.

Il s'agit, par ailleurs, d'un secteur d'activité novateur qui crée des produits inédits afin de satisfaire de nouveaux besoins ou de répondre à des impératifs économiques. Ainsi, plusieurs produits de bois d'ingénierie, comme les bois aboutés, les lamellés-collés, les solives ajourées ou en I et les fermes de toit, ont été mis au point pour faciliter et rendre plus productives les opérations sur les chantiers de construction.

### Un élément de solution

La présente stratégie vise donc à concrétiser l'orientation concernant l'augmentation de la consommation du bois au Québec, en particulier dans les édifices publics, dans les autres constructions non résidentielles et dans l'habitation multifamiliale. La stratégie vise ainsi à profiter de la position dominante du Québec dans les produits à forte valeur ajoutée.

Cette orientation s'appuie, entre autres éléments, sur l'importance que prennent les considérations environnementales au Québec et ailleurs dans le monde. La demande en produits écologiques de la part des consommateurs et le souci des États de préserver l'environnement sont des déterminants majeurs. Ainsi, les produits ligneux constituent un substitut aux produits énergivores qui subissent la hausse des prix des combustibles fossiles. L'importance qu'ont prises les questions environnementales a amené plusieurs États à se doter d'une stratégie d'utilisation des produits du bois, qui bénéficient d'ailleurs de perspectives commerciales favorables. Cette stratégie constitue une composante importante de leur stratégie de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, en France, le « Plan Bois Construction Environnement » vise une augmentation de 25 % de la part du marché du bois dans la construction. Cette augmentation de la part du bois en remplacement des produits tels le béton ou l'acier pourrait permettre à ce pays de respecter près de 14 % de ses engagements au regard de la cible prévue dans le Protocole de Kyoto.

Évidemment, des pays comme la Suède et la Finlande ont une longue et riche tradition dans la fabrication de produits forestiers. À certains égards, leur situation est semblable à la nôtre puisque ces pays disposent de ressources forestières considérables et réalisent d'importantes exportations de produits forestiers. Par contre, ces pays ont développé une expertise reconnue dans l'utilisation des produits du bois et leur territoire national a toujours constitué leur premier banc d'essai.

La présente stratégie n'est donc qu'un élément d'une stratégie à multiples facettes qui se matérialisera au cours des prochains mois et dont l'aboutissement contribuera à atténuer les effets de la crise forestière mais surtout à poser les jalons nécessaires à un développement futur.

La *filière bois – des constructions vertes* constitue le premier des quatre pivots de la stratégie de développement industriel mentionné dans le livre vert **La forêt, pour construire le Québec de demain**, déposé par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, le 14 février 2008. L'orientation 9 du livre vert – *Se doter d'une stratégie de développement industriel axé sur des produits à forte valeur ajoutée* – prévoit en outre des plans d'action pour la *filière énergétique – une énergie verte*, pour la *filière du bioraffinage – une chimie verte* et finalement pour la *poursuite de la modernisation des secteurs de la transformation primaire* qui sont les clefs de voûte de l'ensemble de l'industrie.

# DES BESOINS EN PRODUITS VERTS



À plusieurs égards, le secteur de la construction constitue un domaine économique de première importance pour le Québec.

Ainsi, pour l'industrie québécoise des produits forestiers, la construction représente actuellement un débouché d'importance pour le matériau bois. La fabrication de bois d'œuvre, de bois d'apparence et de panneaux est en effet une source importante de revenus et d'activité économique sur les plans local et régional.



Pour l'ensemble de la population québécoise, « l'espace habité » est également un des domaines où les préoccupations environnementales s'expriment le plus. Ainsi, les constructions doivent-elles être efficaces sur le plan énergétique, tout en offrant des milieux de vie confortables et sains. Ces préoccupations rejoignent le concept du développement durable qui fait cohabiter les aspects environnemental, social et économique. Ces nouvelles exigences de la

population se traduisent de plus en plus par une hausse de la demande pour les produits reconnus comme « verts ».

Cette nouvelle perspective « verte » au regard des bâtiments s'applique non seulement à l'efficacité énergétique, au cours de leur utilisation, mais également aux processus entourant leur construction et éventuellement leur démolition. Ce processus connu sous le nom de « cycle de vie » comprend l'extraction, la transformation, le transport, la construction, l'entretien et finalement l'élimination finale des matériaux au moment de la démolition des bâtiments. En comparant les cycles de vie des différents produits utilisés dans la construction, on constate que les produits du bois se classent parmi les meilleurs choix écologiques, non seulement en ce qui concerne les émissions de CO<sub>2</sub>, principal gaz à effet de serre, mais également en ce qui a trait à l'utilisation de l'énergie et de l'eau. En effet, les produits du bois sont les seuls qui proviennent d'une ressource renouvelable et qui sont facilement recyclables.

L'ossature en bois est déjà très répandue dans la construction unifamiliale en Amérique du Nord. Toutefois, par l'intermédiaire du secteur de la construction non résidentielle (c.-à-d. industrielle, commerciale et institutionnelle) et multifamiliale, la population du Québec pourrait profiter de gains supplémentaires au chapitre de l'environnement et de la qualité de vie par une utilisation plus intensive du matériau bois dans ce type de construction.

En effet, la substitution par un mètre cube de bois de son équivalent en béton ou en acier contribue de façon directe à une réduction d'environ une tonne des émissions de gaz à effet de serre (en équivalent CO<sub>2</sub>)<sup>2,3</sup>.

<sup>2</sup> Cet avantage double si l'on considère qu'un mètre cube de bois utilisé implique également la séquestration de l'équivalent d'une tonne de gaz à effet de serre. Cependant, compte tenu que le terme « séquestration » fait encore l'objet de discussions parmi les scientifiques, le présent énoncé n'en tiendra pas compte au chapitre des impacts.

<sup>3</sup> Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) est le principal gaz à effet de serre (GES) produit par les activités humaines. En 1990, le Québec produisait 87,5 millions de tonnes équivalentes CO<sub>2</sub> (Mt éq. CO<sub>2</sub>) de GES. Selon les objectifs de Kyoto, le Québec devrait ramener ses émissions à 82,25 Mt éq. CO<sub>2</sub> d'ici 2012. En 2005, les émissions totales de GES au Québec se chiffraient à 92,0 Mt éq. CO<sub>2</sub>, soit 12,1 tonnes par habitant.

# DES OBJECTIFS



L'objectif premier de la présente stratégie est d'accroître l'utilisation des produits du bois de structure et d'apparence dans la construction au Québec et de contribuer par le fait même à une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'atteinte de cet objectif permettra également d'accélérer le développement d'une expertise et d'une industrie québécoise de la construction en mesure de desservir de manière très efficace les marchés extérieurs et de maximiser la valeur des produits forestiers.

La présente stratégie cible de manière spécifique une augmentation, au Québec, de l'utilisation des produits du bois dans le secteur non résidentiel et dans la construction d'habitations multifamiliales ainsi qu'une intensification de l'usage des produits de bois d'apparence.



MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Le segment de l'industrie non résidentielle comprend la construction de bâtiments commerciaux (commerces, services, immeubles de bureaux), industriels (usines, fabriques et entrepôts), institutionnels et gouvernementaux (écoles, hôpitaux, etc.). Actuellement, le secteur non résidentiel au Québec utilise annuellement l'équivalent de 96 millions de pmp<sup>4</sup> de bois d'œuvre dans ses structures. C'est moins de 5% des bâtiments qui sont fabriqués en bois alors que de 50 à 60% de ceux-ci pourraient l'être en considérant les exigences du Code du bâtiment.

<sup>4</sup> Pmp : pied mesure de planche. Il s'agit de l'équivalent d'une pièce de bois de 1 pied de largeur sur 1 pied de longueur et de 1 pouce d'épaisseur.

L'objectif du gouvernement est de tripler, d'ici 2014, la consommation du bois dans les structures de ce type de bâtiments. La réalisation de cet objectif permettrait de réduire de près de 340 000 tonnes par année les émissions de gaz à effet de serre, en substituant les produits moins performants au chapitre environnemental, comme le béton et l'acier, par des produits du bois.



FACULTÉ DE FORESTIERIE - UNIVERSITÉ LAVAL

En Amérique du Nord, la construction de résidences unifamiliales à ossature de bois est largement répandue. Toutefois dans le cas de la construction d'unités résidentielles multifamiliales, ce type de structure est moins utilisé. Au Québec, en 2006, le volume de bois d'œuvre employé dans ce type d'habitations s'élevait à 168 millions de pmp par année.

Selon les normes du Code de la construction, la consommation annuelle de bois d'œuvre dans les habitations multifamiliales pourrait approcher les 245 millions de pmp au Québec d'ici 2014. L'atteinte de cet objectif se traduirait par une augmentation annuelle d'environ 74 millions de pmp et permettrait de réduire de près de 122 000 tonnes par année les émissions de gaz à effet de serre.

L'utilisation du bois d'apparence, dans les secteurs de la construction résidentielle et non résidentielle, permet de rejoindre les attentes des consommateurs tant sur le plan environnemental qu'esthétique et acoustique. À ce chapitre, le Québec profite d'essences feuillues et de certaines essences résineuses qui pourraient être mises en valeur. Les bois d'apparence regroupent une large gamme de produits allant des revêtements intérieurs et extérieurs aux moulures, du revêtement final des planchers à la finition des portes et fenêtres. La consommation de ces produits est estimée à 378 millions de pmp au Québec.

L'objectif de la présente stratégie est d'augmenter l'utilisation des bois d'apparence de 80 millions de pmp pour qu'elle atteigne près de 458 millions de pmp par année. L'effet de cette substitution permettrait de réduire de 131 000 tonnes les émissions de gaz à effet de serre.

Au total donc, l'objectif de cette stratégie est d'accroître, d'ici l'année 2014, d'environ 360 millions de pmp par année, soit la production de deux scieries de taille importante, la consommation finale de bois dans les constructions de bâtiments au Québec et de réduire de près de 600 000 tonnes les émissions de gaz à effet de serre. Cela correspond aux émissions annuelles de près de 50 000 personnes au Québec.



VILLE DE QUÉBEC

Afin de vérifier l'atteinte des cibles, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a confié un mandat au Bureau de promotion des produits forestiers (Q-WEB). Ainsi, le Q-WEB a déjà évalué les quantités actuelles de bois d'œuvre utilisées dans la construction non résidentielle et la construction multifamiliale ainsi que de bois d'apparence. Par la suite, un suivi périodique sera fait par cet organisme pour vérifier l'atteinte des cibles fixées et pour ainsi permettre le recentrage des interventions, s'il y a lieu.

La réalisation de ces objectifs d'augmentation de la consommation de bois au Québec, grâce au fait qu'il sera substitué aux produits moins performants au chapitre environnemental, aura également comme corollaire une diversification de la gamme des produits et des marchés. Ainsi, les entreprises québécoises pourront réduire leur dépendance à l'égard des marchés extérieurs des produits de base, notamment aux États-Unis, et elles pourront se servir de leurs réalisations comme vitrines technologiques.

Cela permettra ainsi d'accroître la fabrication des produits à haute valeur ajoutée, domaine où le Québec excelle déjà, se classant premier au Canada.



## DES MOYENS D' ACTIONS

Les moyens d'action de la stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec sont regroupées autour de deux principales interventions :

*A- Le devoir d'exemplarité du gouvernement du Québec*

*B- L'utilisation du bois dans la construction multifamiliale et non résidentielle*

### **A- Le devoir d'exemplarité du gouvernement du Québec**

Dans le cadre de la Stratégie de développement durable, le gouvernement du Québec s'est soumis à un devoir d'exemplarité. Déjà, dans le cadre de son plan stratégique 2006-2009, la Société immobilière du Québec s'est donné comme objectif d'obtenir la certification LEED<sup>5</sup> pour les projets de construction dont la valeur est supérieure à 2,5 millions de dollars. Cet objectif vise à doter les nouveaux édifices gouvernementaux d'une performance environnementale exemplaire, tant sur le plan énergétique que sur celui de l'impact écologique des matériaux utilisés.

Le gouvernement du Québec considère que cette volonté de construire de façon écoresponsable<sup>6</sup> doit être maintenant complétée par une exigence supplémentaire en ce qui concerne l'utilisation du bois dans

les édifices gouvernementaux de façon à ce que le secteur public en devienne un chef de file :

- Par l'élaboration, à l'étape de l'étude conceptuelle des projets de construction, d'une solution structurale et architecturale utilisant le bois. Dans la mesure où cette solution est conforme au Code de la construction, elle sera privilégiée jusqu'à un coût supérieur de 5 %.
- Par le recours accru au bois comme matériau d'apparence (revêtements intérieurs et extérieurs) dans les projets de construction et de rénovation des édifices publics.

La présente stratégie touchera toutes les constructions dont le budget émane majoritairement du gouvernement du Québec et où le bois constitue un matériau pertinent. Les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que de la culture constituent les plus importants donneurs d'ordres dans le secteur de la construction d'immeubles dans le secteur public<sup>7</sup>. Par ailleurs, l'intérêt déjà manifesté par la Société d'habitation du Québec pour la promotion de la construction à ossature de bois à l'extérieur du Québec pourrait se consolider par le développement accentué de solutions « tout bois » dans le secteur multifamilial.

<sup>5</sup> La norme LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*) est une marque de commerce utilisée pour montrer qu'un bâtiment respecte les normes d'un programme d'évaluation élaboré par le U.S. Green Building Council (USGBC). Le concept vient d'une initiative qui a vu le jour dans les années 1980 au Royaume-Uni. Il a été repris par des architectes aux États-Unis au début des années 1990. La norme LEED comporte cependant certaines lacunes, dont le fait que le système de pointage fait abstraction du cycle de vie du produit.

<sup>6</sup> Plusieurs administrations ont adopté des politiques visant de meilleures pratiques en matière de gestion environnementale au sein même de l'appareil gouvernemental. Ainsi, au Canada, la Colombie-Britannique a annoncé un tel projet. Dans son plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, le gouvernement du Québec s'engageait à étendre les initiatives visant à réduire la consommation énergétique des édifices publics et à adopter des programmes modifiant les comportements, par exemple, pour le déplacement des employés. Dans le Discours sur le budget 2008-2009, la ministre des Finances du Québec annonçait le dépôt d'une nouvelle politique de gouvernement écoresponsable.

<sup>7</sup> Dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures – Des fondations pour réussir – 2007*, le gouvernement du Québec prévoit investir près de 30 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour le maintien et l'amélioration des actifs. Les investissements dans le réseau routier, pour le transport en commun, et dans les infrastructures municipales comptent pour plus de 15 milliards de dollars. Le reste sera consacré à la santé (7,12 milliards de dollars), à l'éducation (5,6 milliards de dollars), à la justice et à la sécurité publique (804,2 millions de dollars), à la culture (714,9 millions de dollars) et aux logements publics (410,4 millions de dollars). Ces montants excluent les investissements de 7,6 milliards de dollars au titre de projets déjà annoncés, les investissements des ministères et des organismes et l'enveloppe de 752,3 millions de dollars inscrite dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

Finalement, la construction et la rénovation d'édifices publics municipaux constituent également une opportunité pour utiliser davantage de bois dans la construction. C'est pourquoi le gouvernement du Québec entend s'allier au monde municipal pour encourager cette pratique et élaborer une charte de l'utilisation du bois dans les édifices municipaux.

Tous les organismes gouvernementaux québécois seront donc amenés à préciser leurs engagements respectifs dans le cadre de la présente stratégie.

En plus de respecter un des engagements gouvernementaux en matière de développement durable et d'accroître l'utilisation du bois, l'un des résultats attendus du devoir d'exemplarité du gouvernement est de doter le Québec d'un réseau de bâtiments types qui pourront servir à leur tour de modèles à des utilisations commerciales et industrielles.

## **B- L'utilisation du bois dans la construction multifamiliale et non résidentielle**

La seconde intervention de la stratégie d'utilisation cible spécifiquement l'utilisation du bois dans le secteur de la construction non résidentielle. Dans le cadre de cet élément, les axes d'intervention seront l'innovation, le développement d'outils et la promotion d'une culture bois par une alliance de partenaires.

### **B.1- L'innovation**

L'intervention gouvernementale en vue de soutenir l'innovation prendra la forme d'une augmentation de l'aide au développement de produits et de technologies, notamment afin de raccourcir et d'optimiser le temps de développement des produits.



MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune entend donc intensifier l'aide financière à la mise au point de technologies et de produits, en appuyant les efforts de conception, de recherche et de développement de produits et de procédés nouveaux, de haute technicité, répondant aux besoins suscités par l'utilisation accrue des produits du bois dans la construction non résidentielle et multifamiliale.

Cette aide prendra d'abord la forme de projets particuliers d'innovation avec des organismes de recherche. Les sujets traités porteront entre autres sur la mise au point de systèmes de construction innovants, la combinaison de différents matériaux, dont le bois dans des constructions hybrides, la mise à jour des informations concernant le cycle de vie, les techniques liées à la traçabilité des matériaux et finalement l'analyse de la résistance des produits du bois au feu.

Ensuite, l'aide permettra d'appuyer les entreprises qui ont des projets concrets dans le développement de produits ou de technologies répondant aux besoins suscités par la stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec. Elles seront appuyées particulièrement dans le processus d'homologation de ces nouveaux produits.

Les défis sont très grands au chapitre de l'innovation puisqu'ils relèvent de la création d'une industrie de la construction qui cherchera à trouver les meilleures combinaisons possibles du bois avec d'autres matériaux dans des systèmes hybrides. Ces combinaisons permettront d'optimiser le potentiel de chacun des matériaux et d'en tirer le maximum d'avantages écologiques, architecturaux et économiques.

### **B.2- Le développement d'outils**

Une autre catégorie d'interventions gouvernementales qui soutient la présente stratégie s'articule autour du développement d'outils pour accroître l'utilisation du bois dans le secteur de la construction non résidentielle et multifamiliale.

Ces interventions sont très spécifiques et visent notamment à éliminer les obstacles à l'utilisation du bois. Certains de ces obstacles peuvent être de nature informationnelle (méconnaissance des donneurs d'ordres et des assureurs) ou encore commerciale (logiciels de design et d'évaluation des coûts de structure en bois dans le secteur de la construction industrielle et commerciale).

Le gouvernement du Québec s'engage à poursuivre les efforts dans cette voie en appuyant le plan d'action du Centre d'expertise en construction commerciale en bois (CECOBOIS). Le CECOBOIS regroupe les industriels québécois de la première, de la deuxième et de la troisième transformation du bois. Ce sont les industriels qui définissent, par consensus, les besoins en développement des outils et les priorités du plan d'action. Le Conseil canadien du bois, FPInnovations - Forintek et les universités appuient par leur expertise les activités du CECOBOIS.

L'industrie québécoise vise particulièrement à fournir des produits de bois de haute technicité pour la construction de bâtiments commerciaux de petites et moyennes tailles. Les activités prévues au plan d'action donnent la priorité aux segments de la construction offrant, en ce qui a trait au nombre de mises en chantier, à la valeur et à la superficie, le meilleur potentiel pour les fabricants de produits à forte valeur ajoutée compte tenu des produits qu'ils fabriquent.



LES CHANTIERS CHÉBOUGANAU, LTÉE

Les activités du plan d'action se regroupent sous cinq volets :

- des activités de démarchage, de soutien technique et de réseautage auprès des professionnels, des promoteurs et des assureurs;
- des analyses, des études et des enquêtes pour mieux comprendre les caractéristiques de la demande dans ce marché;
- du développement d'outils techniques permettant entre autres le design, l'estimation, la conception et la réalisation de bâtiments non résidentiels à ossature en bois;
- des activités de formation technique en entreprise et sur les chantiers auprès des travailleurs et des professionnels de la construction ainsi que de formation continue dans les universités québécoises;
- de la promotion ciblée auprès des prescripteurs et des donneurs d'ordres dont les conseils municipaux.

### ***B.3- La promotion d'une culture bois par une alliance de partenaires***

Tous les efforts gouvernementaux et privés risquent de demeurer vains sans une perception positive au regard des rôles économiques, environnementaux et sociaux de l'activité forestière. Il faut donc redoubler d'efforts pour bien faire connaître la contribution réelle de l'utilisation des ressources forestières dans le cadre du développement durable et de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Le gouvernement du Québec s'engage donc à mettre en place une alliance québécoise du bois dont les objectifs seront non seulement de faire la promotion des produits forestiers, mais également d'inspirer la fierté de l'utilisation du bois.

Une stratégie de communication doit donc être élaborée afin de crédibiliser les produits du bois, de positionner le bois comme un produit écologique et de faire valoir l'importance de l'utilisation du bois dans les activités quotidiennes de la population québécoise. Le cadre d'action de cette stratégie repose sur les priorités suivantes :

- intervenir auprès des donneurs d'ordres privés et publics afin qu'ils se donnent des contraintes volontaires pour considérer l'utilisation du bois dans les projets qu'ils ont à livrer;
- réaliser des activités de promotion auprès de groupes d'intérêts et du grand public par l'intermédiaire de campagnes publicitaires, de concours et d'outils promotionnels.

Cette alliance n'aura de signification que si elle inclut un très large éventail de membres venant de divers secteurs. Toutefois, l'adhésion des partenaires sera basée sur les principes rassembleurs du développement durable et de ses trois composantes, soit l'environnement, l'économique et le social.

Cette alliance devra non seulement promouvoir une vision pour une utilisation accrue des produits du bois dans le secteur de la construction, mais également amorcer un mouvement pour valoriser la ressource forestière dans de nombreuses autres utilisations comme celles liées à l'énergie.

Chaque partenaire fera connaître sa contribution actuelle à la promotion de la ressource bois. Il s'engagera à réaliser un plan d'action sur trois ans ayant pour but de favoriser l'utilisation du bois dans ses activités et dans son milieu et il sera appelé à contribuer au soutien des activités de promotion.

Les partenaires visés regrouperont les organismes gouvernementaux, les associations de consommateurs, les groupes environnementaux, le milieu universitaire et le milieu privé comme les constructeurs, les propriétaires immobiliers, les institutions bancaires, les syndicats de travailleurs et les industriels des produits du bois.

Afin d'éviter la création de nouvelles structures, le Q-WEB prendra en charge le secrétariat de cette alliance et mettra à contribution les différents groupes sous son égide, notamment le Groupe Régions formé de représentants des conférences régionales des élus.

### Le soutien financier

Afin de soutenir financièrement la présente stratégie, le gouvernement du Québec injectera, au cours des six prochaines années, soit de 2008 à 2014, un total de 16 M\$. Cette somme permettra :

- de soutenir, à hauteur de 2,5 M\$, les intervenants du monde municipal dans leurs activités qui visent à accroître l'utilisation du bois dans les édifices municipaux et privés de leur région;
- de mener une campagne de promotion du bois comme matériau à valeur écologique élevée grâce à un budget de 6 M\$;
- d'accélérer l'innovation dans le développement de technologies et de produits pour la construction non résidentielle et multifamiliale, grâce à un budget de 5 M\$;

- de soutenir le CECOBOIS dans la mise au point d'outils qui permettront d'éliminer les obstacles à l'utilisation du bois. Le Centre disposera d'un budget de 1 M\$ qui s'ajoutera aux 600 000\$ déjà consentis et à la contribution similaire du gouvernement du Canada.
- d'appuyer à hauteur de 500 000\$ le Q-WEB dans le soutien administratif et la gestion des activités de promotion réalisées par l'alliance et le Groupe Régions;
- de valoriser les acquis par des activités de promotion hors Québec. Pour la période 2008-2014, le gouvernement du Québec compte investir, conjointement avec ses partenaires, près de 2 M\$, dont la moitié proviendrait du budget de l'État.



PRINOVATIONS - FORNITEK - SYLVAN GAGNON

# AU BÉNÉFICE DE TOUS



## Un moteur économique

Les défis sont grands pour les entreprises de ce secteur. Cependant, ces nouveaux positionnements, pour des produits à valeur écologique élevée, vers des systèmes intégrés et complets permettront de réduire la dépendance de l'industrie à l'égard des marchés traditionnels du bois d'œuvre aux États-Unis.



En effet, cette approche permettra d'accroître l'importance de la filière bois au Québec en redirigeant une partie de la production historiquement destinée aux États-Unis vers le marché québécois et en fabriquant des produits à plus haute valeur ajoutée.

La présente stratégie constitue un défi qui à plusieurs égards peut s'apparenter à un choc pour certains acteurs de ce secteur. Elle implique en effet une relation encore plus étroite entre les producteurs de bois d'œuvre et les véritables utilisateurs finaux représentés par les architectes, les ingénieurs et les constructeurs. Les producteurs devront faire les efforts nécessaires pour adapter leurs produits et leurs façons de faire à ce nouveau contexte où il ne suffit plus de « pousser les ventes »<sup>8</sup>. Par contre, la stratégie offrira l'opportunité aux entreprises de sciage d'accroître de façon tangible leur productivité par l'introduction de nouvelles technologies liées par exemple à la traçabilité et au traitement de l'information.

À moyen terme, la mise en œuvre de la présente stratégie se traduira par un élargissement des occasions d'affaires à l'extérieur du Québec. Elle constitue à la fois un passage obligé et un tremplin pour assurer les entreprises du Québec d'un développement des marchés tant intérieurs qu'extérieurs pour les produits « verts ».

Elle permettra également de favoriser la fabrication de produits à haute valeur ajoutée puisque la construction non résidentielle demande des produits d'ingénierie et de haute technicité. Ainsi, ces activités favoriseront la création de valeur ajoutée et d'emplois dans la majorité des régions du Québec tout en étant à l'origine de l'expansion du secteur tertiaire moteur, constitué par les universités, les centres de recherche et les entreprises d'ingénierie.

<sup>8</sup> À l'opposé de la production en « flux tirés », seules les commandes fermes déclenchent la fabrication. Dans ce type d'organisation, la flexibilité prend toute son importance ainsi que la qualité et la rapidité de l'information.

## Une vision environnementale

Le bois pourra s'inscrire dans cette vision et être reconnu pour son rôle au chapitre du développement durable en permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et cela, tout en respectant la politique de rendement soutenu des forêts et les engagements pris dans le cadre de l'établissement du réseau des aires protégées.

Le Québec est avantagé par l'abondance de ses ressources naturelles. Les ressources hydroélectriques et forestières contribuent de manière importante à la lutte contre les changements climatiques. Ces ressources permettent au Québec d'atteindre plus « rapidement » les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La stratégie d'utilisation du bois dans le secteur de la construction non résidentielle et le secteur de l'habitation multifamiliale au

Québec contribue donc aux efforts collectifs pour créer un environnement plus sain.

## Une entreprise collective

La mise en œuvre de la présente stratégie ne peut se réaliser qu'avec le concours de ceux et celles qui façonnent l'industrie des produits du bois. Dans ce contexte, l'alliance des partenaires constitue une pièce maîtresse dans la promotion d'une culture du bois. En ce sens, l'appropriation par la société québécoise des valeurs sous-jacentes aux objectifs de la stratégie est incontournable et le rôle de l'alliance à cet égard est primordial.



© W&P TRÉSORS DE BOIS

## Une contribution à la déclaration « Bâtir ensemble... »

La présente stratégie se veut une première contribution tangible à la déclaration du 12 décembre 2007 du *Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois*.

Après avoir pris acte de l'importance de la crise qui sévit actuellement dans le secteur forestier, le gouvernement soumet la présente stratégie qui s'inscrit dans les engagements des partenaires du sommet à travailler à surmonter la crise et à transformer l'industrie des produits du bois.

La présente stratégie a pour objectif d'accroître de 360 millions de pmp par année la consommation finale de bois au Québec au cours de la période 2008-2014. À certains égards, c'est peu. Toutefois, la modestie de cet objectif est le meilleur garant de son réalisme; il demeure cependant suffisant pour constituer un premier pas visant à s'approprier davantage la ressource bois pour répondre aux besoins des Québécois. De plus, cet objectif représente tout le bois utilisé dans la construction de 28 000 habitations unifamiliales, soit l'équivalent de toutes les habitations de ce type construites dans les meilleures années au Québec.

En outre, la présente stratégie constitue, pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le premier jalon d'une mise à jour de sa stratégie de développement industriel dans le secteur forestier.

Ainsi, après une étape de démarrage, une nouvelle phase de consolidation des acquis devrait prendre place à partir de 2012. Outre cette consolidation des acquis sur les marchés québécois du secteur non résidentiel, cette phase comportera le déploiement de l'expertise acquise sur des marchés extérieurs. Au Canada, le bois d'œuvre dans la construction non résidentielle représente à l'heure actuelle un marché de plus de 430 millions de pmp. L'atteinte d'objectifs semblables à ceux du Québec porterait à près de 860 millions de pmp la demande de bois pour ce segment de marché.

Comme il a été mentionné précédemment, la présente stratégie constitue le premier jalon d'une stratégie industrielle plus globale concernant le secteur de la transformation des produits forestiers. D'autres pôles de développement devront s'y greffer et toucheront les secteurs de l'énergie, de la chimie et de la première transformation.



Cette stratégie exigera, des différents intervenants, une ouverture dans leurs façons d'exercer leurs activités, au moyen d'alliances industrielles. La mise en œuvre d'une démarche de « clusters » (grappe d'entreprises) basée sur la concertation et le maillage entre les industriels, les milieux de la recherche, les partenaires régionaux et le gouvernement s'avèrera essentielle et incontournable.



## LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC – EN CHIFFRES

Les dépenses d'immobilisations et de réparations en construction comptent, au Québec, pour près de 35 milliards de dollars<sup>9</sup> annuellement. Les immobilisations, représentant les nouveaux ajouts au capital, pèsent pour plus de 85 % de ces dépenses, soit environ 30 milliards de dollars.

De ces 30 milliards de dollars investis par les secteurs privé et public, les trois quarts sont destinés à la construction de nouveaux bâtiments (environ 23 milliards de dollars), le reste étant affecté aux différents travaux de génie (travaux liés aux transports, à l'électricité, au traitement des eaux et à l'aqueduc, aux communications, aux mines et au gaz).

Les dépenses pour les nouveaux bâtiments résidentiels (maisons unifamiliales, multifamiliales, autres résidences) se chiffrent à 17 milliards de dollars, le reste constituant les dépenses de construction pour les nouveaux bâtiments non résidentiels.

Les bâtiments non résidentiels comprennent trois grands groupes d'installations : les bâtiments industriels (usines, garages, ateliers et entrepôts d'équipements), les bâtiments commerciaux (principalement les centres commerciaux, les immeubles de bureaux, et les entreprises de service) et les bâtiments institutionnels (écoles, hôpitaux, résidences pour personnes âgées, etc.).

Les centres commerciaux et magasins, les immeubles de bureaux et les établissements d'enseignement sont les trois principaux types de bâtiments représentés dans la construction non résidentielle. Ils comptent pour plus de 50 % des 6 milliards de dollars d'immobilisations dans le secteur non résidentiel.

<sup>9</sup> L'année 2005 constitue la dernière année où toutes les informations étaient disponibles au mois de février 2008.



## ÉLÉMENTS CLEFS DE LA STRATÉGIE

### Objectifs d'ici 2014

	Mpmp	'000 tonnes CO <sub>2</sub>
Non résidentiel	205	340
Multifamiliale	74	122
Apparence	80	131
<b>TOTAL</b>	<b>359</b>	<b>593</b>

### Les moyens d'action retenus

Le devoir d'exemplarité du gouvernement du Québec

L'utilisation du bois dans la construction multifamiliale et non résidentielle :

- L'innovation;
- Le développement d'outils;
- La promotion d'une culture bois par une alliance des partenaires.

### Les ressources financières qui y sont consacrées

	M\$/6 ans
• Soutien aux intervenants du monde municipal	2,5
• Campagne de promotion	6,0
• Innovation	5,0
• Développement d'outils	1,0
• Soutien administratif	0,5
• Valorisation des acquis (2009-2014)	1,0
<b>TOTAL</b>	<b>16,0</b>





Ressources naturelles  
et Faune

Québec 

